

Janvier - Février - Mars 1965

TRIMESTRIEL

Nouvelle Série N° 45

ECHO DE NOTRE-DAME DU SUC



DIRECTION : Chanoine Noël BASCOUL - BRISSAC (Ht)
C. C. P. Montpellier 191-14

17

BASILIQUE NOTRE-DAME DU SUC

La Basilique N.-D. du Suc, sur la paroisse de Brissac (Hérault), est un des plus antiques « Hauts-Lieux » de la prière des diocèses de Maguelone et Montpellier. Au VIII^e s., sur les indications d'un bœuf, prosterné devant les vestiges d'un vieux dolmen que couvrait une touffe de buis, un pâtre découvrit une statue de la Vierge portant dans ses bras l'Enfant-Jésus. Sur ce rocher, que les pèlerins vénèrent encore au-dessous de la Vierge Couronnée, a été bâtie une chapelle, où, au X^e s., venait déjà prier St Fulcran. Ruinée à plusieurs reprises par les Camisards et les Révolutionnaires, elle fut rebâtie et agrandie par l'abbé Ranquier, curé de Brissac, de 1843 à 1869. L'antique Madone a été officiellement couronnée au nom de S. S. Pie XI, par Mgr Brunhes, le 10 juin 1935. — Le Sanctuaire de N.-D. du Suc a été érigé en Filiale de l'Archibasilique Patriarcale et Papale de St-Jean de Latran, avec transmission de tous privilèges et indulgences, en date du 13 juin 1954.

C'est par milliers que, chaque année, en de nombreux pèlerinages, les catholiques continuent à vénérer sur les monts de la Séranne, où les druides ont laissé de nombreux dolmens, « la Vierge qui devait enfanter ». — Une route carrossable, tracée par les PP. de Ste Garde avant 1900, et aujourd'hui route départementale, permet aux voitures et aux autocars d'accéder au parvis du sanctuaire. Dans les dépendances, des abris sont aménagés et mis à la disposition des pèlerins.

INDULGENCES ACCORDÉES A LA BASILIQUE DU SUC

1^o INDULGENCES ACCORDÉES A PERPÉTUITÉ, en vertu des Lettres Apostoliques « Jam recolendae Memoriae » du 9 novembre 1939, par l'affiliation de N.-D. du Suc à la Cathédrale du Pape, archibasilique du Latran :

a) Indulgence plénière pour tout fidèle qui visite pieusement la Basilique N.-D. du Suc et y prie aux intentions du Souverain Pontife (5 *Pater*, 5 *Ave* et 5 *Gloria*) aux fêtes de Noël - Circouconcion (1^{er} janvier) - Epiphanie (6 janvier) - Pâques - Transfiguration de N.-S. J.-C. (6 août) - Ascension - Pentecôte - Dédicace de l'Archibasilique du Latran (9 novembre) - Immaculée-Conception - Nativité - Annonciation - Purification et Assomption - St Joseph (19 mars) - Patronage de St Joseph (mercredi de la 2^e semaine après Pâques, - Nativité de St Jean-Baptiste (24 juin) - Décollation de St Jean-Baptiste (29 août) - SS. Apôtres Pierre et Paul (29 juin) - St Jean l'Évangéliste (27 décembre).

b) Indulgence partielle de trois ans : ces mêmes jours énumérés plus haut, pour tout fidèle qui visitant la Basilique mais n'ayant pas rempli les conditions de la Confession et de la Communion, fait, d'un cœur sincère, un acte de contrition pour demander pardon de ses péchés.

c) Indulgences stationales : les 1^{er} Dimanche de Carême, Dimanche des Rameaux, Jeudi-Saint, Samedi-Saint, Samedi de Pâques (*in Albis*), Mardi des Rogations, Vigile de Pentecôte.

Ces jours-là, tout fidèle peut, aux conditions ordinaires, gagner une indulgence plénière, en assistant aux offices dans la Basilique N.-D. du Suc et en récitant devant le St-Sacrement : 5 *Pater*, *Ave* et *Gloria*, et devant les Reliques exposées (chapelle de N.-D. de Lourdes), 3 *Pater*, *Ave* et *Gloria*, et en priant aux intentions du Souverain-Pontife.

Tout fidèle qui, ces mêmes jours, fait une visite à la Basilique N.-D. du Suc et y récite les prières prescrites plus haut devant le T.-S.-Sacrement et les Saintes Reliques, mais n'a pas rempli les conditions requises pour l'Indulgence Plénière (Confession et Communion) peut gagner une INDULGENCE PARTIELLE DE DIX ANS, en faisant, d'un cœur sincère, un acte de contrition.

2^o AUTRES INDULGENCES accordées au cours des siècles :

a) INDULGENCES PLÉNIÈRES :

1^o Le 25 mars, fête de l'Annonciation. Cette indulgence peut être gagnée à partir des premières vêpres de la fête jusqu'au coucher du soleil du jour octave. (Grégoire XVI, 23 sept. 1843, à la demande de M. l'abbé Perré.)

2^o Le 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception et tous les jours de l'Octave (Benoit XIV, 10 mars 1853 et Pie IX, 26 avril 1861, à la demande des PP. de Ste-Garde).

3^o Indulgence plénière pour tout fidèle qui accomplit le pieux pèlerinage à N.-D. du Suc, une fois l'an et au jour de son choix (Pie IX, 19 janvier 1875, à la demande de M. l'abbé Rozan).

Le Mot du Chapelain

Renouveau...

En ces temps de Concile où l'Eglise se dépouille du « vieil homme », la basilique du Suc vient de se dépouiller !

Le rocher miraculeux où, il y a plus de douze siècles, fut découverte l'image de « la Vierge qui devait enfanter » (peut-être déjà vénérée par les Druides de la Sérane), s'est débarrassé de ses marbres et nous apparaît, vestiges d'un ancien dolmen, dans une austérité rigide qui nous ramène à la simplicité et à la pauvreté des origines.

Une simple table de marbre, si belle soit-elle, remplace l'autel-trône où, sous un majestueux baldaquin, régnait en souveraine, radieuse au milieu des lumières et des fleurs, la Vierge couronnée des Cévennes.

Table de communion et dallage se sont mis à l'unisson, afin que, dans un décor tout à la fois grandiose et simple, la foule des croyants puisse mieux s'unir au prêtre pour participer au mystère du Salut.

Mais, ce dépouillement, ces changements ne vont-ils pas troubler, dérouter nombre de nos pèlerins ?

« Objets inanimés avez-vous donc une âme... »

Depuis un siècle qu'a été construite l'actuelle basilique, combien de générations de chrétiens sont venus s'agenouiller à cette sainte table, sur ces dalles, devant cet autel qui ne sont plus !

Beaucoup peut-être ne comprendront pas... certains souffriront même car, c'est un peu d'eux-mêmes, de leurs familles, de leurs traditions, de leurs habitudes (n'auront-ils pas aussi l'impression que c'est un peu de leur religion) qui disparaît ? C'est vrai ! et si je ne partage pas ces incompréhensions et ces souffrances, car elles sont d'un autre temps et d'un autre esprit, je les respecte et j'y compatis de tout cœur.

* * *

Ce renouveau matériel doit favoriser le renouveau spirituel auquel nous invite la Constitution Conciliaire sur la liturgie. Le 13 janvier, S.S. Paul VI expliquait clairement ce que doit être ce renouveau :

« La nouvelle législation sur le culte public et officiel de l'Eglise est très importante. Elle mérite d'être largement divulguée et commentée, ne serait-ce que parce que l'une de ses caractéristiques et

de ses principales finalités est la participation des fidèles aux rites que le prêtre dirige et personnifie. C'est précisément l'autorité de l'Eglise qui veut, qui encourage et qui suscite cette nouvelle manière de prier, donnant ainsi un plus grand développement à sa mission spirituelle... L'Eglise modifie certains aspects de sa discipline rituelle qui ne convenait plus aujourd'hui. D'une façon courageuse et réfléchie, elle veut approfondir le sens essentiel, l'exigence communautaire et la valeur surnaturelle du culte ecclésiastique, surtout en mettant mieux en évidence le rôle qu'y joue la parole de Dieu (Sainte Ecriture, Homélie...) et en donnant à la célébration sacramentelle un centre à la fois clair et mystérieux...

« Pour comprendre ce progrès religieux et pour en recueillir les fruits espérés nous devons tous modifier les mentalités habituelles que nous nous sommes formées en ce qui concerne les cérémonies religieuses et la pratique de la religion... Il peut se faire que la réforme touche à des habitudes qui nous sont chères et qui, peut-être même, sont respectables. Il peut se faire que la réforme exige des efforts qui, au début, nous coûterons. Mais nous devons être dociles et avoir confiance : la nouvelle Constitution liturgique ouvre des horizons religieux et spirituels extraordinaires : profondeur et authenticité doctrinales, logique chrétienne rationnelle, pureté et richesse des éléments culturels et artistiques, conformité en caractère et aux besoins de l'homme moderne. C'est encore l'autorité de l'Eglise qui nous enseigne cela et qui se porte garante de l'excellence de la réforme, laquelle correspond à un effort pastoral pour affermir la foi et l'amour du Christ dans les âmes ainsi que le sens religieux dans notre monde...

« La nouvelle pédagogie religieuse, que l'actuel renouveau liturgique veut instaurer, se greffe sur le grand mouvement qui tend à faire de tout chrétien un membre vivant et agissant du Corps Mystique et non plus un membre inconscient, inerte et passif, en l'élevant à la participation personnelle à l'action la plus noble, la plus belle, la plus efficace et la plus mystérieuse que puisse connaître l'homme en pèlerinage sur la terre : intercéder entre le monde et Dieu, ce qui est précisément l'action de la sainte liturgie.

Et S.S. Paul VI conclut : « ... Vous ferez l'expérience de la fécondité et du bonheur qui accompagnent l'obéissance : l'obéissance à l'Eglise et à ceux qui, dans l'Eglise, ont mission d'apprendre aux croyants à adorer le Père « en esprit et en vérité ».

* * *

C'est assez dire que pour réaliser ce renouveau, il faut travailler en profondeur.

Ce n'est pas parce que la messe sera dite à « l'endroit » ou à « l'envers », que l'Épître, l'Évangile et d'autres prières usuelles auront été lus ou chantés en français, que le monde sera transformé !

Il faut que chacun veuille s'appliquer à faire de cette réforme une source de vie chrétienne. Ce travail suppose effort et patience, adaptation progressive et aussi, comme nous le recommandent

le Pape et nos Evêques, obéissance filiale à l'Eglise : pas d'initiatives privées, pas d'action de franc-tireur...

Certaines réformes sont entrées en application définitivement. Mais d'autres vont suivre. L'Eglise va lentement, mais sûrement, car la réforme liturgique **n'est pas une révolution, mais une rénovation**. Le répit qu'elle nous donne permet de s'adapter sans trop de heurts ni de souffrances. Comme toujours, l'Eglise fait preuve de sagesse !

C'est pourquoi, il ne faut pas brusquer les choses.

D'ailleurs, il y a ce qui est ordonné et donc obligatoire (lecture de l'Epître et de l'Evangile en français) et ce qui est seulement autorisé et recommandé. Il faut aussi penser à la foule des fidèles — peut-être la majorité — qui viennent à l'église régulièrement et qui risquent d'être ébranlés même dans leur foi, si trop brusquement interviennent des changements auxquels ils ne sont pas suffisamment préparés.

Il est plus facile, en paroisse, avec un groupe homogène, de réaliser le travail d'adaptation nécessaire que de le faire en cours de pèlerinage alors que les pèlerins viennent au Suc, de paroisses ou de régions différentes. L'application de la réforme, du moins en ce qui concerne les cérémonies, l'usage du français pour les chants traditionnels du Kyrie, du Gloria, du Credo, etc... ne pourra se faire que progressivement, surtout pour les pèlerinages régionaux, comme ceux du 25 mars, du 8 septembre et des morts. Quant aux pèlerinages de groupes ou strictement paroissiaux, il appartiendra au prêtre ou au curé responsable du pèlerinage de juger et de décider lui-même de l'application des dispositions nouvelles.

Nous n'oublierons pas cependant que **la liturgie est l'action sacrée de l'Eglise pour la gloire de Dieu et pour le salut des hommes**. Elle s'exerce surtout à la messe et dans l'administration des sacrements. Cette action, qui est **la prière officielle de l'Eglise, n'est pas une dévotion libre, personnelle, que chacun peut modifier à sa guise. Seule l'autorité du Pape et des Evêques peut apporter quelque changement**.

Pèlerins ! Vous avez le droit d'exiger, et nous, prêtres, nous avons le devoir de vous donner **la liturgie authentique de l'Eglise !**

Avant qu'entre en vigueur la Constitution sur la liturgie, nous ne pouvions pas apporter, par goût personnel, des modifications aux prescriptions établies jusqu'ici. Aujourd'hui, par le Concile, l'Eglise apporte de nouvelles dispositions. Même s'il en coûte à certains de « se mettre au pas », tous, sans précipitation ni refus, mais dans un effort joyeux, nous ferons de notre mieux pour nous conformer aux changements demandés.

Authentiques pèlerins de Notre-Dame, en route vers le Christ son Fils et vers le Royaume, nous le sommes, **en marchant au pas de l'Eglise !**

Chanoine Noël BASCOUL

Nos Pèlerinages du Printemps

24 et 25 Mars : ANNONCIATION DE LA T. S. VIERGE.

Fête Patronale de la Basilique et Pèlerinage régional.

Mercredi 24 Mars : à 21 heures : ouverture de la Veillée Sainte par le chant des Premières Vêpres. — Allocution de M. le Chapelain. — Procession aux flambeaux avec arrêt à la Grotte de Lourdes pour le chant du Credo. — Au retour de la Procession : méditation du Chemin de la Croix et confessions.

Les cérémonies et méditations de cette veillée seront animées par **M. le Chanoine Carrière, Archiprêtre d'Agde.**

Jeudi 25 Mars : à Minuit trente : Grand'Messe de la nuit. A 2 heures du matin, après une messe d'action de grâce : Heure Sainte devant le T. S. Sacrement exposé, dirigée et méditée par M. le Chapelain. — De 3 heures à 6 heures du matin : Rosaire médité.

A 8 heures du matin : regroupement de la procession de Brisac à la croix de M. Poitevin. — 8 heures 30 : Messe avec chants.

— 10 heures 30 : Messe solennelle et homélie.

Absoute pour les défunts et bénédiction des petits enfants.

A 14 heures 30 : Récitation solennelle du chapelet médité.

— A 15 heures : Vêpres solennelles. — Allocution de clôture de M. le Chapelain et Salut du T.-S. Sacrement.

N.-B. — Des confesseurs seront à la disposition des fidèles depuis l'ouverture de la basilique (18 heures) et toute la soirée du 24 mars, jusqu'à la messe de la nuit ainsi qu'au cours de la matinée du 25 mars, jusqu'à la messe solennelle de 10 h 30 à laquelle on est invité à communier de préférence.

Le Chœur de la Basilique sera entièrement rénové ; nul doute que les pèlerins viennent plus nombreux encore que d'habitude chanter leur cantique d'action de grâce à « la Reine Couronnée des Cévennes » resplendissante sous les feux des projecteurs qui la mettront davantage en relief !

Lundi de Pâques : 19 Avril : PÈLERINAGE de ST-JEAN-de-BUÈGES, VALLÉE DE LA BUÈGES ET DE MONTPELLIER.

A 8 heures : les Pèlerins venus en cars ou en voitures sont priés de se grouper à la hauteur du « champ du Couronnement » pour y attendre les pèlerins venant à pied de St-Jean et **participer à la procession.** La « route » fait partie intégrante du pèlerinage.

A 8 heures 30 : Chant du triple salut à la Vierge et messe célébrée par M. l'Abbé Rodier. — A 10 heures 30 : Grand'Messe et homélie. — A 14 h 30 : Récitation solennelle du chapelet par un Père de Don Bosco de Montpellier. — Chant des Vêpres. — Allocution de clôture par M. le Chapelain et Salut du T.-S. Sacrement.

Samedi 24 Avril : PÈLERINAGE VOTIF DE LE CAUSSE-DE-LA-SELLE.

A 8 heures : Procession des Litanies Majeures pour la Paroisse de Brissac et Messe pour la préservation de la grêle. — A 9 heures : Messe avec chants pour la paroisse du Causse. — A 10 heures 30 : Grand'Messe et Homélie. — A 14 heures 30 : Chapelet médité. — Chant des Vêpres et Salut. — Avant les adieux à la Vierge, station traditionnelle à la chapelle de S. Joachim.

* * *

Samedi 1^{er} Mai : ST JOSEPH - ARTISAN : PÈLERINAGE DE GANGES.

A 8 heures 30 : Première messe avec chants. — A 10 heures 30 : Grand'Messe et homélie. — A 14 heures 30 : Chapelet médité suivi du chant des Vêpres et du Salut du T.-S. Sacrement.

Tous les travailleurs de la région — angoissés de la situation actuelle des ouvriers en bonneterie — se feront un pieux devoir de participer à ce pèlerinage placé sous la protection du charpentier de Nazareth et ils s'uniront aux pèlerins de Ganges pour célébrer dans la prière et l'espérance la FÊTE du TRAVAIL !

* * *

Dimanche 2 Mai : PÈLERINAGE DE SUMÈNE ET ST-MARTIAL, sous la présidence de Monsieur l'Abbé THOMAS, curé-doyen de Sumène.

8 heures 30 : Messe et allocution de M. le Chapelain. — A 10 h 30 : Grand'Messe célébrée par M. le Doyen de Sumène. — Homélie. — 14 heures 30 : Chapelet médité suivi du chant des Vêpres avec allocution de M. le Prédicateur et Salut du T.-S. Sacrement. — Prédicateur de ce pèlerinage : un R. P. Dominicain de Montpellier.

* * *

D'autres pèlerinages auront lieu les dimanches de Mai, mais nous ne pouvons préciser les dates ni les programmes, les intéressés ne nous ayant pas donné connaissance de leurs désirs avant la mise sous presse du présent « Echo ». Nos lecteurs en trouveront éventuellement l'annonce dans la presse locale en temps voulu.

* * *

Le Lundi de Pentecôte : 7 Juin (30^e Anniversaire du Couronnement de N.-D. du Suc : à 9 heures : M. le Chapelain célébrera la messe pour tous les bienfaiteurs de la basilique et, en particulier, pour tous ceux qui lui ont permis ou lui permettront de solder les frais des réparations et restaurations nécessitées par le « renouveau liturgique ».

Si l'assistance est suffisante, une seconde messe sera célébrée à 10 h 30.

N.-B. — **Le Pèlerinage de Viols-le-Fort** qui depuis, quelques années, était fixé à ce Lundi de Pentecôte, s'unira désormais à la paroisse décanale de St-Martin-de-Londres et aura lieu, le 16 Août pour la Saint Roch.

SÉMINAIRES et MISSIONS

Les importantes dépenses engagées pour la restauration du Chœur de la Basilique et auxquelles nos amis et pèlerins sont appelés à participer largement, ne sauraient nous faire oublier **nos obligations envers l'œuvre des Vocations et notre Mission d'adoption de Bamako et de Ségou.**

« Plus on donne, et plus on possède ! » car, on ne possède vraiment auprès du Seigneur que ce qu'on a donné et qu'on n'a plus...

En 1964, notre bourse pour le séminariste de Montpellier a été versée, et MILLE intentions de messe ont été assurées aux missionnaires du Mali, sans compter nos offrandes pour le Séminaire Pie XII et les œuvres sociales de Bamako.

Malgré nos charges très lourdes, **n'oublions pas Séminaires et Missions !**

EX-VOTO

On nous a souvent demandé de placer des EX-VOTO dans le sanctuaire du Suc. Il sera possible désormais de satisfaire à ces demandes. En effet, dans les travaux de restauration prévus, sont compris la réparation des chapelles latérales (côté mon tagne) qui sont délabrées par suite de l'humidité. Dès que seront refaits toiture et chénaux, les lambris de bois vermoulus de ces chapelles seront remplacés par des plaques de marbre qui pourront éventuellement recevoir des inscriptions au gré des pèlerins reconnaissants à Notre-Dame pour des grâces obtenues. La valeur vénale de ces ex-voto variera suivant la grandeur de la plaque et le nombre de lettres gravées.

S'adresser à M. le Chapelain en indiquant la grandeur de l'ex-voto et l'inscription désirées. Par retour du courrier, tous renseignements seront fournis.

A Propos de Cierges

C'est pour permettre aux pèlerins de mieux participer aux cérémonies que sont apportées, au chœur de la Basilique, les transformations que l'on sait. L'autel bien dégagé, devient vraiment le centre de l'action liturgique et, pour ainsi dire « le point de mire » de tous les assistants. Ainsi, prêtres et fidèles ne feront plus qu'un, groupés autour du rocher miraculeux que surmonte la Vierge, debout, comme elle était au pied de la Croix, et dominant la majestueuse table de marbre, symbole du Christ, tête du Corps Mystique et où se renouvelle — par la messe — le sacrifice du Calvaire.

On comprendra, dès lors, que soit supprimé tout ce qui, autour de l'autel, pourrait gêner à la participation active de tous. En particulier, l'encombrant brûloir qui recevait de nombreux cierges, à chaque pèlerinage, non loin du rocher, ne sera plus à sa place traditionnelle : il sera dans une chapelle latérale.

Certes, il n'est pas question de supprimer l'usage de faire brûler des cierges. On continuera d'en mettre à la disposition des fidèles et nous partageons pleinement les sentiments qu'exprimait Germaine Mornand dans le *Pèlerin* du 18 octobre 1964 : « *C'est pour moi une joie très douce chaque fois que, pénétrant dans notre église, je vois quelques cierges brûlant aux pieds de Notre-Dame de Lourdes ou de Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus.*

« *Pourquoi ?... Mais parce que je vois mon église vivante, même quand j'y suis seule. Je pense à la personne qui a mis le cierge, qui a prié pour quelque intention que j'ignore. Je suis sûre qu'avant de le mettre elle s'est recueillie devant le S. Sacrement et puis, elle a allumé le cierge, elle a confié ses intentions à Marie ou à Thérèse de Lisieux et leur a demandé d'intercéder pour elle auprès du Seigneur : témoignage d'humilité.*

« — Tu demanderas à mon père, moi je n'ose pas ! » — *Combien de mères terrestres ont entendu cette requête !*

« *Et nous, nous faisons de même, nous demandons à notre Mère du Ciel d'intercéder pour nous auprès du Dieu Tout-Puissant. Sa prière est si pure et la nôtre si souillée !*

« *Tant qu'il y aura des cierges, et puisse-t-il y en avoir toujours, je garderai l'habitude d'en allumer.*

« *Pour moi, le cierge qui brille dans l'ombre et la solitude d'une église est la trace lumineuse d'un de mes frères et elle me réconforte. Je ne prie plus seule ; un témoignage éclaire un petit point d'ombre, et pour le visiteur suivant un autre humble cierge sera le signal d'une autre prière.*

« *Le petit cierge solitaire qui brûle dans une nef déserte et répond à la flamme rouge du tabernacle m'est un gage d'espérance, de confiance et d'amour.*

« *C'est pourquoi, je plaide pour que les cierges demeurent à la disposition des fidèles. Ils sont, pour certains, comme une clarté dans la nuit d'un désespoir ou d'une tentation, en éclairant le visage de la Mère de tous, Mère de Miséricorde et de lumière. »*

Donc, nulle crainte à ce sujet : **on pourra continuer à faire brûler des cierges.** Si le brûloir est déplacé, deux beaux candélabres en fer forgé à la main et reproduisant les dessins des magnifiques rampes des tribunes, seront placés — dans l'alignement des piliers du chœur — de chaque côté du rocher miraculeux et les cierges y brûleront tout au long des pèlerinages. Comme ces lampadaires porteront les lumières assez haut afin d'éclairer la Vierge, les pèlerins ne pourront plus désormais placer eux-mêmes leurs cierges : les responsables du sanctuaire rempliront cette charge et les pèlerins auront à cœur de se plier — avec discipline et de bonne grâce — à la règle imposée : **déposer les cierges dans les corbeilles destinées à les recevoir.**

Il en est qui tiennent absolument à ce que les cierges brûlent le jour même de leur pèlerinage (demande de grâce particulière par exemple). Qu'ils en fasse, à l'avance, la demande à M. le Chapelain. Il se fera toujours un plaisir de la satisfaire. Et pour-

quoi les paroisses n'imiteraient-elles pas l'exemple de St-Martin-de-Londres ? Chaque année, quelques jours avant le 16 Août (pèlerinage de St-Martin) la zélatrice recueille les offrandes pour les cierges que les familles désirent faire brûler le 16 Août et, la veille du pèlerinage, elle informe le sanctuaire du nombre de cierges qui doivent brûler durant toute la journée devant la statue miraculeuse. C'est ainsi que, disposés à l'avance, ce jour-là, cent ou cent cinquante cierges sont allumés dès l'ouverture de la basilique et ne s'éteignent qu'au départ du dernier pèlerin.

Que chacun fasse de son mieux et se conforme joyeusement aux directives données, même s'il faut renoncer à certaines traditions qui nous sont chères !

Quand à la **vénération du rocher miraculeux**, rien n'est changé. Comme par le passé, en dehors des offices organisés, les pèlerins pourront aller s'agenouiller derrière l'autel, devant les restes du dolmen poli par les baisers de nos ancêtres, y confier leurs intentions, y faire toucher avec confiance tous objets à bénir. **Tel que nous l'avons trouvé, et à la place où nous l'avons trouvé, quand on l'a débarrassé de ses marbres, est le rocher miraculeux.** Même pour donner un peu plus d'aisance à l'autel, nous n'avons pas voulu le déplacer. Nos pèlerins peuvent être certains de son authenticité. Puissent-ils toujours l'entourer du même respect et du même amour !

Il y a cent ans ! (suite)

Qu'était la chapelle de N.-D. du Suc, il y a cent ans ? Messieurs L. Vinas, l'un des premiers historiens de notre pèlerinage écrit : « C'était une chétive maison recevant dans son enceinte misérable cent cinquante personnes à peine, pavée de lauzes grossières, telles les vastes salles de ferme : la voûte basse, sans style ; l'autel de la Vierge en maçonnerie ordinaire, un second autel en bois, adossé au mur, en l'honneur de St Joseph ; trois gradins de grosses pierres en amphithéâtre, de chaque côté, servant de bancs, deux fenêtres munies d'un volet d'une seule pièce éclairant faiblement l'intérieur aux murs humides et dégradés ; la toiture, sans cesse tourmentée par les grands vents de la montagne, laissant passer l'eau par mille fissures. » Telle était la chapelle du Suc que Mgr Bosquet appelait « l'église champêtre » et qui avait été rebâtie en 1707 par M. de Cordurier pour abriter la statue actuelle de la Vierge dont il avait fait don, après les destructions des Camisards. Sans le modeste campanile placé au-dessus de la porte, la sanctuaire du Suc ne se distinguait pas des vieilles maisons qui l'entouraient.

Après que Monseigneur Le Courtier eut approuvé le projet de réfection, l'Abbé Ranquier voulut d'abord rassembler les fonds nécessaires pour commencer l'entreprise et il se fit, malgré son âge et sa corpulence, « l'infatigable mendiant » de Notre-Dame. Il visita toutes les paroisses de la contrée et, dans la seule année 1863-1864, il recueillit la somme de 43 675 francs !

On pouvait alors réaliser le projet.

Dans sa séance du 12 avril 1864, le conseil de Fabrique de Brissac examine les plans de l'architecte et lui demande de dresser un devis estimatif des travaux à exécuter. L'Evêque de Montpellier approuve plans et devis et l'on se met à l'ouvrage !

Le bon curé de Brissac fait appel à la population pour fournir des journées volontaires et, très souvent, il est au milieu de ses paroissiens pour stimuler leur zèle.

Mais l'Abbé Ranquier est un sage. Il a fait dresser le plan de l'église en deux parties. Il veut d'abord réaliser la première partie qui, dira-t-il, est la plus importante et la plus difficile : le maître-autel, les deux tribunes qui forment le transept et les cinq chapelles qui constituent le chevet. Quand ce fut achevé l'Abbé Ranquier suspendit les travaux : « Nous avons fait, écrit-il, une construction qui nous coûte plus de 50 000 francs, il faut prendre et donner le temps de respirer... Dans deux ou trois ans, nous pourrons faire un autre appel à la charité des fidèles... »

Ce fut en 1866, que l'autel de marbre blanc et le baldaquin de la Vierge furent mis en place, au-dessus du rocher miraculeux. Cet autel vient d'être déplacé au fond de l'abside et supportera la statue de Saint Joseph. La plaque qui commémore ce centenaire et porte les noms de l'Abbé Ranquier, et de tous ceux qui œuvrèrent pour la construction de cette première partie de la basilique actuelle a été apposée derrière cet autel, comme précédemment. Les pèlerins aimeront aller s'y agenouiller pour honorer sans doute S. Joseph, mais aussi garder le pieux souvenir de cet intrépide curé de Brissac, à qui nous devons notre beau sanctuaire.

Le 3 novembre 1863, Monseigneur Le Courtier nommait l'Abbé Ranquier, chanoine honoraire, et quelques années plus tard, le 6 novembre 1869, le bâtisseur de Notre-Dame rendait son âme à Dieu. Ses successeurs achèveraient l'œuvre si bien commencée.

Pèlerins d'autrefois ————— *

LE PÈRE MARIE - JEAN

— LE CURÉ D'ARS DU NARBONNAIS.

C'est la vie mortifiée et pauvre du Père Jean qui attirait les foules à Fontfroide comme la mortification et la pauvreté de S. Jean-Marie Vianney les attiraient à Ars.

Aucune pénitence ne coûtait au saint Prieur. Ses moines l'entendaient souvent se flageller à coups de discipline. Il aimait à se prosterner à la porte du réfectoire, à demander sa portion par charité, à choisir les travaux les plus rudes et les plus rebutants pour la nature. Il se passait de vin et jeûnait même en allant moissonner avec ses frères ; pendant que ceux-ci déjeu-

naient, lui, récitait son bréviaire. Il avait cependant célébré la messe à trois heures du matin ! Il fallut l'intervention de son supérieur hiérarchique pour l'obliger à renoncer à ces pénitences humiliantes, peu compatibles, par leur continuité, avec la dignité de sa charge.

Avec la mortification, sa vertu préférée était la pauvreté. Il voulait qu'elle fleurît dans le monastère. On a pu s'étonner qu'il ne se soit pas davantage préoccupé du matériel de la maison, qu'il n'ait point trouvé dans ses nombreuses relations des personnes disposées à l'aider pour la mise en état de Fontfroide. En réalité, des offres d'argent lui vinrent de plusieurs côtés, mais il refusa de les recevoir. Il répondait simplement qu'il ne voulait pas loger ses religieux dans un palais. Il ne souffrait que le strict nécessaire pour les autres comme pour lui-même. Il recommandait le détachement : « *Il est si bon, disait-il à ses frères, d'être maître chez soi. Le bon Dieu, si grand, n'a besoin de rien ni de personne. Les besoins sont une servitude.* »

* * *

Chacun sait combien le curé d'Ars fut favorisé de lumières surnaturelles de la part de Dieu sur les événements et la conduite des âmes. Le Père Jean connut les mêmes faveurs divines.

Il raconte lui-même qu'il était souvent averti en songe des choses qui allaient se passer dans sa communauté ou des dispositions intérieures de ses religieux. Ces avertissements étranges furent surtout fréquents après la mort de la Mère St-Stanislas. Il demeurait en continuelles relations avec cette âme et obtenait, par son intervention, des grâces extraordinaires.

« Je m'aperçus à une certaine époque qu'un vent de désordre soufflait sur la communauté. Je voyais plusieurs de mes enfants, d'ordinaire si réguliers, se laisser aller à des actes saugrenus, bizarres. J'étais inquiet, et je me demandais s'il n'y avait pas de ma faute. Je priais Dieu et la Bonne Mère de m'éclairer. Pendant ma prière, je m'endormis d'un léger sommeil et j'eus un rêve : je me voyais au milieu d'une jolie pépinière traversée par une allée centrale et divisée par des sentiers en quatre carrés. Un chemin courrait tout autour. Deux des carrés étaient plantés de très hautes futaies et de petits arbres, deux d'arbres assez élevés et de petits arbrisseaux. J'entends soudain comme des rugissements et j'aperçois un énorme lion jetant des flammes par ses regards. Il s'élance, fond sur le carré des grands arbres, en saisit un, le secoue et le couche sans pouvoir l'arracher.

« — Que fais-tu m'écriai-je ? »

Il me regarde et part aussitôt ; l'arbre se redresse. Un instant après, il revient et s'attaque aux arbrisseaux, en arrache un prestement et l'emporte. Ce manège dure longtemps : il parvient à en déraciner quelques-uns ; mais toutes les fois qu'il rencontre mon regard, il ne peut le soutenir et s'enfuit.

« Je ne trouvais pas l'explication de cette vision extraordinaire, lorsque j'aperçus non loin de là Notre-Seigneur et sa Sainte Mère qui contemplaient cette scène.

« — Bonne Mère, dis-je à la Sainte Vierge, qu'est-ce que c'est ?

Je ne sais qui me répondit, mais du côté de Jésus et de Marie une voix s'éleva : « Ce lion est l'image de Satan qui rôdera toujours autour de ta communauté pour la décimer. » Et je m'éveillais. Le lendemain, pendant le chapitre, je vis soudain le visage d'un de mes moines prendre peu à peu l'aspect d'une tête de lion.

« — Mon fils, vous traversez une crise en ce moment-ci. Allons ! union au bon Maître.

Et je le regardais fixement. Il se rasséréna aussitôt.

« — C'est vrai, me dit-il, mais comment l'avez-vous su ?

« — Je l'ai vu : c'est la bête.

« Quelques jours plus tard, je vis la même transformation s'opérer chez un de mes meilleurs religieux. Tandis que je le considérais avec tristesse, tout en continuant mon exhortation, il m'interrompit violemment en plein chapitre :

« — Vous êtes un menteur, cria-t-il ; vous ne savez pas ce que vous dites. » Et il sortit furieux, dans un état épouvantable. Il alla se réfugier dans le bosquet.

« — Ce n'est rien, dis-je à la communauté surprise et effrayée. Il reviendra. »

Il revint en effet, plus tard, tout honteux et demandant pardon. Le père Jean lui ouvrit les bras : « — Allons, mon enfant, ce n'est rien. C'est la bête. »

Et le saint prier ajoutait : « Depuis lors, chaque fois qu'un religieux traverse une crise, ou qu'il éprouve des tentations violentes, la même vision frappe mes yeux. Son visage se transforme à mes regards. Cela m'a guidé bien souvent pour encourager fortifier, diriger mes enfants. Je savais, avant de les entendre, ce qu'il fallait dire. »

Le père Jean fut, toute sa vie, persuadé de la présence, à ses côtés, de l'âme de la Mère St-Stanislas. Il croyait lui devoir les inspirations qu'il recevait du ciel. — « *Faites toujours bien attention, lui avait-elle adjoint avant son départ de Sommières, aux premières pensées qui suivront votre réveil.* » Aussi, tous les matins, après avoir élevé son âme à Dieu, le saint Prier ne manquait jamais de faire un retour sur lui-même et de prévoir, dans une sorte de considération rapide, les occupations de la journée.

« — Je vois toujours, disait-il à un prêtre, son confident le plus intime, comme dans un miroir fidèle, ce qui doit m'arriver et la façon dont je dois me conduire durant le jour qui commence. »

Cette sorte d'inspiration lui avait acquis sur tous ceux qui l'approchaient un ascendant mystérieux. Il l'exerçait sans même s'en douter. Cependant il dut y recourir directement, à deux ou trois reprises, où sa vie fut en danger.

Un jour, au moment où il entraît à la cuisine pour y prendre de l'eau chaude, il y rencontre un religieux, excellent d'ailleurs

et d'ordinaire fidèle à tous ses devoirs, mais qui, en cette occasion, devait être sous l'empire du démon. Avant même que le Père Jean eût pu se reconnaître, le moine égaré se précipitait sur lui un couteau à la main en criant : « — Te voilà donc, misérable imposteur ! »

Le saint Prieur était trop maître de lui-même pour s'émouvoir. Il fit de la main un geste pour l'arrêter et plongeant son regard dans ses yeux :

« — Pauvre enfant ! lui dit-il. »

Cette seule parole désarma l'agresseur qui, revenu à lui, se jeta aux pieds de son supérieur et fondit en larmes.

Plusieurs faits analogues se passèrent au cours de la vie du Père Jean. Contre l'esprit du mal il n'eut d'autres armes que la prière et la fascination de son regard.

* * *

Comme chez Saint Jean-Marie Vianney, ce qui attirait aussi les foules au Père Jean, c'était la simplicité de son enseignement, mis à la portée des humbles et des ignorants.

Pour exemple, qu'il me suffise de rapporter cette anecdote qu'a raconté un curé-doyen de l'Aude.

« J'étais enfant quand je vis pour la première fois le Père Jean. Il me demanda : « — As-tu fait ta première Communion ?

« — Oui.

« — Et tu communies encore quelquefois ?

« — Oui. Père, tous les dimanches.

« — Mais alors, tu es un dévot ?

« — Oui, même je suis enfant de chœur à la cathédrale. Et le Père Cros nous a promis que, si nous étions sages, on nous laisserait communier tous les vendredis.

« — C'est une grande faveur. Et que fais-tu en échange pour plaire au bon Dieu. ? Tu sais que le bon Dieu est ton Père ?

« — Oui.

« — Et sais-tu où tu vas ?

L'enfant interloqué ne répondait pas.

« — Eh bien ! rappelle-toi ce que je vais te dire : tu vas vers ton Père. Ta vie te porte à ton Père. Écoute cette histoire : Il y avait une fois un petit enfant qui n'avait jamais vu son père parce que son père était en Amérique. Il lui tardait beaucoup de le voir. On le mit sur un navire, et il partit. Il comptait les jours avec impatience. Mais voici que le navire fit escale dans une île. On dit à l'enfant : « Ne descendez pas, on ne s'arrête que dix minutes ; vous n'auriez pas le temps de remonter. » Mais, du pont du navire, le pauvre petit voyait des singes faire des gambades et des cabrioles, les colibris aux mille couleurs voler de branche en branche ; il entendait les perroquets caqueter : il voulut descendre. Cette île, mon petit ami, c'est le monde ; le navire c'est la vie.

« — Et qu'est-ce qu'il devint l'enfant ?

« — Il se perdit. Les singes, les perroquêts, les colibris se moquèrent de lui, et il se trouva tout seul. Il ne vit jamais son père. L'âme qui court après les créatures au lieu de marcher vers Dieu ne rencontre que la solitude ; ne l'oublie pas. »

C'est tout cet ensemble qui a fait du Père Jean — comme nous le verrons dans un prochain article — le thaumaturge des consciences pour le Midi de la France.

N. B.

RÉPONSE A NOS LECTEURS

Indulgences pour les Dizainiers

Les scouts et les guides ont introduit l'usage du dizainier en métal que beaucoup de jeunes portent à la ceinture et qui est d'un emploi plus pratique que le chapelet surtout en campagne. Beaucoup de pèlerins nous demandent d'appliquer les mêmes Indulgences aux dizainiers qu'aux chapelets. Est-ce possible ?

La question fut posée à Rome qui a répondu NÉGATIVEMENT. En leur réservant les Indulgences, l'Eglise entend montrer l'importance qu'elle attache au maintien du chapelet (5 dizaines) et du Rosaire (15 dizaines) dans leur forme traditionnelle.

L'usage du dizainier est cependant autorisé pour toute raison valable (travail, déplacement, infirmité, commodité...) par manière de suppléance, ce qui suppose que par ailleurs on porte sur soi un chapelet. En tant qu'instrument de prière le dizainier peut et doit normalement *être béni* : tout prêtre peut le bénir d'un simple signe de croix, mais ne peut pas lui attacher les Indulgences réservées au chapelet.

Cependant, il convient de noter que **si l'on porte un chapelet sur soi**, l'utilisation d'un dizainier permet de gagner les Indulgences qui seraient attachées à ce chapelet.

Mais que nos pèlerins se rappellent que *ce qui compte d'abord dans le chapelet ou rosaire, c'est la prière avec méditation des mystères*. Les Indulgences qui y sont attachées le sont simplement par manière d'encouragement, sans qu'on puisse pour autant en minimiser la valeur. On ne dit pas son chapelet pour gagner des Indulgences, mais pour méditer et prier les mystères, selon qu'il est tant recommandé par l'Eglise et si agréable à Notre-Dame. Les Indulgences que l'Eglise accorde au chapelet sont un signe de la haute estime où elle le tient et du désir qu'elle a de nous le voir réciter.

APPEL A LA GÉNÉROSITÉ DE NOS LECTEURS ET PÈLERINS



Les dépenses engagées pour « le renouveau matériel » du chœur de la basilique : fourniture de douze à quinze tonnes de marbre de Saint-Pons, avec en plus, tous les frais de façon, transports, pose, déplacements et hébergement de marbriers, maçons et manœuvres s'élèvent à la somme de plusieurs millions d'anciens francs...

Mais les dépenses ne s'arrêtent pas là.

Le nouvel autel du Suc mérite une ornementation digne de lui et susceptible aussi de célébrations permettant une participation active des fidèles.

LUTRIN ET LIVRES LITURGIQUES : Un magnifique lutrin, forgé à la main par un artisan de Nîmes, inspiré toujours des dessins des rampes des tribunes, servira à la proclamation de la Parole de Dieu. Une paroissienne anonyme de Brissac a déjà offert 150,00 F pour ce travail, mais ça ne suffit pas.

Quant aux nouveaux livres liturgiques, (trois tomes du missel bi-lingue et un lectionnaire quotidien) ils représentent une dépense de 270,00 F. Nous avons déjà reçu de Madame Alix Balitran de Cazilhac l'offrande suffisante à l'achat du premier tome du missel et du lectionnaire, de M. l'Abbé Maury, curé d'Alignan-du-Vent, la somme de 20,00 F et de Madame F.R. de La Rouquette 10,00 F. Il reste encore un solde important.

NAPPES D'AUTEL : Les bonnes volontés ne feront pas défaut pour modifier les anciennes nappes, les recouper, les ajuster au mieux. Dès que nous aurons les dimensions exactes de l'autel, les couturières bénévoles et habiles se mettront à l'ouvrage. Même s'il y a des ajoutages, ces nappes seront utiles pour le quotidien. Par contre, il faut quelques belles nappes et beaux napperons pour les jours de fête. En souvenir de Madame Cariben, sa fille nous a promis une belle nappe brodée à la main pour le 25 mars. Nous pensons confier au Carmel de Lourdes le soin de réaliser une seconde nappe. Les pèlerins du Suc seront heureux de participer aux frais de ce travail, exécuté avec piété, pour notre Madone, par les Carmélites qui œuvrent à l'ombre de Massabielle et dont la Révérende Mère Prieure, en vacance dans sa famille Sicard-Gaujal, à St-Jean-de-Buèges, aimait, durant sa jeunesse faire son pèlerinage au sanctuaire du Suc qui lui reste encore bien cher.

GARNITURE DE L'AUTEL : La croix et les chandeliers doivent être élégants et sobres. Rien ne doit gêner la vue des fidèles. Nous avons prévu une garniture en cuivre rouge et fer forgé, en harmonie avec le futur tabernacle, qui ne sera sans doute

pas en place pour le 25 mars. Rien n'est encore décidé pour cette garniture car nous avons à choisir entre une douzaine de croquis et devis qui nous ont déjà été soumis.

Ainsi, la générosité des amis du Suc n'a que l'embaras du choix !

Quant à Monsieur le Chapelain, confiant en la Providence, toujours pourvoyeuse, il se contente de rappeler le Numéro de son C.C.P., Montpellier, 191-14 (BASCOUL, Noël, à Brissac) et il recommande, en envoyant son offrande, de mentionner sur le talon, l'affectation qui doit en être faite.

Dans la grande famille

DE NOTRE-DAME

Nos défunts

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs et des pèlerins de Notre-Dame du Suc :

Monsieur Louis SIMON, dévoué zéléateur de la dévotion à Notre-Dame du Suc, décédé à Montaud.

Monsieur ROUGET, décédé à Ganges.

Monsieur Gabriel DUSFOUR, décédé à St-Martin-de-Londres.

Monsieur Louis CASTAGNIER, décédé à St-Bauzille-de-Putois.

Que Notre-Dame du Suc leur obtienne le repos éternel et console les familles en deuil !

Restauration du Maître-Autel

Nous avons reçu depuis le 15 décembre 1964 :

Argelliers : Vve Granier : 20 ; Arre : Liliane Valette : 3 ; Alès : Antonin Farino : 10 ; Beaulieu : Protection famille Bouys-Gay : 3 ; Baillarguet : Abbé Clémens : 10 ; Chanoine Cabrol : 10 ; Brissac : Anonyme : 50 ; Prieur : 6 ; Anonyme : 10 ; Coupiac : Famille Aldebert : 20 ; Corconne : Recommandation, Roux Alban : 5 ; Famille Fallet : 8 ; Cazilhac : pour le tabernacle, anonyme : 10 ; Carnas : Vve Vve Maurel : 8 ; La Cadrière : Roger Viaia : 3 ; Claret : N.-D. le sait : 10 ; Ganges : Chanoine Nègre : 50 ; Famille J. : 10 ; Evian : l'Aumônier de l'hôpital : 10 ; Montpellier : En témoignage de filiale confiance à N.-D. du Suc, sollicitons sa maternelle intervention pour une grâce particulière, Cammal : 50 ; Roussel Auguste : 3 ; Vve Marcelle Bec : 16 ; Jean Argelliers : 6 ; Nîmes : Chanoine André Durand : 100 ; Paris : Famille Boyer-Chammard : 20 ; La Rouquette : F.R. : 10 ; St-Jean-de-1 os : Cécile Brès : 5 ; St-Jean-de-Cuculles : Pagès : 10 ; Anonyme : 10 ; St-Pons-de-Mauchiens : M. l'Abbé Clastres : 20 ; St-Bauzille-de-Putois : Pierre Bertrand : 8 ; Débris d'argent et

boucles d'oreille et débris or, pour mes parents défunts et à mes intentions, anonyme ; Anonyme : 50 ; *St-Martin-de-Londres* : Remerciements sincères à N.-D. du Suc, Caniven : 50 ; *St-Laurent-le-Minier* : En souvenir de mes défunts, anonyme : 100 ; *Rogues* : Recommandation de la paroisse : 8 ; *Sumène* : Que Notre-Dame du Suc nous protège, mon fils et moi, un louis d'or ; Anonyme : 50 ; *Vacquières* : Marielle Beauquier : 5 ; Abbé Sérayol : 10.

Offrandes, Dons et Recommandations

Assas : Protection de la famille Boissier : 3 ; Offrande, Augustine Simon : 5 ; Que N.-D. du Suc protège mes petits enfants, Thérèse, Antoine : 3 ; *Cazilhac* : Pour la santé d'un petit garçon et la protection de sa famille, Gay : 2 ; *Lodève* : Que N.-D. du Suc me protège et me garde, anonyme : 10 ; *Montpellier* : Confrérie, Giniès : 8 ; *St-Jean-de-Cuculles* : Pour une grâce demandée et obtenue, merci, anonyme : 10.

Enfants voués

Ont été voués, à Notre-Dame du Suc et font partie de la Confrérie du Saint-Cœur Immaculé à perpétuité, depuis le 1^{er} Octobre 1964 :

Aniane : Véronique Pierre : 5 ; Anne-Marie Nougarede : 5 ; France-Marie Joullié : 5 ; Didier Michel : 5 ; Pascale Pinel : 3 ; *Arre* : Josette Fontès : 5 ; *Bez* : Yolande, Bernadette, Alain et Patrick Salendres : 5 ; *Canet* : Ghislaine Fulcrand : 2 ; *Cazilhac* : Christian Fesquet et Monique Pajot : 5 ; Jean-Luc Pradel ; *Madagascar* : Edith et Sophie Pouget : 10 ; *Madières* : Richard Bresson : 5 ; *Murles* : Odile Laussel : 8 ; *Sumène* : Annick Laporte : 5 ; *St-Jean-de-Buèges* : Anne Jeanjean : 5 ; *Arre* : Jean-Luc : 5 ; *Assas* : Jean-François Beauquier : 5 ; *Tréviers* : Brigitte Serre.

Que Notre-Dame du Suc protège ces enfants qui lui sont consacrés et qu'elle les fasse croître en santé, en sagesse et en grâce devant Dieu et devant les hommes !



4° Indulgence de la Portioncule qui peut être gagnée *toties quoties* à chaque visite faite à la Basilique N.-D. du Suc, le 2 août ou le dimanche suivant, à condition de réciter à chaque visite six *Pater, Ave* et *Gloria* aux intentions du Souverain Pontife. (Indulgence accordée pour sept ans par la Sacrée Pénitencerie Apostolique, le 17 décembre 1953, à la demande de M. le chanoine Bascoul.)

b) INDULGENCES PARTIELLES :

Une indulgence de 100 jours est accordée *toties quoties* à tout fidèle qui récitera, devant la Vierge Couronnée N.-D. du Suc : 3 *Ave* et 3 fois l'invocation « Notre-Dame du Suc, priez pour nous » aux intentions du Souverain Pontife et pour la liberté de l'Eglise (Mgr Jean Duperray, évêque de Montpellier, 14 novembre 1953, à la demande de M. le chanoine Bascoul).

PRIVILÈGES ACCORDÉS AUX PRÊTRES PÈLERINS

I. — MESSE VOTIVE DE LA T.-S. VIERGE :

En vertu d'un Indult de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 11 décembre 1953, et sur la demande de M. le chanoine Bascoul, tout prêtre, en pèlerinage à N.-D. du Suc peut célébrer dans la Basilique, la messe votive de la T.-S. Vierge, conforme au temps liturgique et en se référant aux rubriques générales. Sont exceptés : les jours de fêtes de 1^{re} ou 2^e classe, les dimanches, les fêtes, octaves ou vigiles privilégiées, les vigiles, fêtes ou octaves d'une fête particulière de la Sainte Vierge et tous les jours de Carême (Indult n° 92-953, valable pour cinq ans).

II. — POUVOIR D'ENTENDRE LES CONFESSIONS :

Par ordonnance de Monseigneur Jean Duperray, évêque de Montpellier et sur la demande de M. le chanoine Bascoul, Monseigneur l'Evêque accorde aux prêtres pèlerins les pouvoirs d'entendre les confessions de tous les pèlerins sur le territoire de N.-D. du Suc avec les mêmes facultés dont ils jouissent dans leur diocèse. Tout prêtre qui désirera user de ce pouvoir devra en avertir M. le Chapelain et inscrire son nom et son adresse sur le registre qui lui sera présenté à cet effet.

Par ailleurs, M. le Chapelain pourra demander aux prêtres présents la contribution de leur ministère, soit pour les cérémonies, soit pour la distribution de la Sainte Communion, soit pour l'administration du sacrement de Pénitence les jours de grande affluence et suivant les besoins du pèlerinage. (Ordonnance de Mgr Jean Duperray, év. de Montpellier, 8 décembre 1953.)

QUELQUES AVIS

CONCERNANT LA BASILIQUE ET LE PÈLERINAGE

I. — La Confrérie N.-D. du Suc, affiliée à l'Archiconfrérie du Saint et Immaculé Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs, érigée en la Basilique N.-D. des Victoires à Paris, sous le n° 5.753 en date du 19 janvier 1846, jouit de tous les privilèges et indulgences attachés à cette Archiconfrérie. On peut se faire inscrire par correspondance. Droit d'inscription et de bulletin d'affiliation 0 F. 25.

Les enfants voués font partie de l'Archiconfrérie.

II. — La Basilique possède une chapelle de N.-D. du Suffrage où sont recommandés les défunts. Un pèlerinage spécial, fixé au 3^e samedi d'octobre, est réservé à la prière pour les Morts.

III. — L'Écho de N.-D. du Suc, bulletin trimestriel, est le trait d'union de tous les amis et pèlerins de Notre-Dame du Suc. Il donne des nouvelles du Sanctuaire et du Pèlerinage (abonnement annuel : 2 F.).

IV. — M. le Chapelain étant chargé d'un double service paroissial, prière de l'avertir, au moins dix jours à l'avance, pour l'organisation de journées ou pèlerinages. Il est toujours prudent de passer au presbytère de Brissac pour demander la clef de la Basilique en dehors des jours de pèlerinage, surtout si quelque prêtre veut y célébrer la sainte Messe.

V. — Les dépenses d'aménagement et d'embellissement étant considérables, prière de réserver vos achats de cierges, objets de piété, souvenirs... pour le Magasin de la Basilique qui est le seul à vendre au profit du pèlerinage... Merci !

VI. — Adressez toute correspondance concernant le pèlerinage à M. le chanoine Noël Bascoul, à Brissac (Hérault). — Pour les envois de fonds, utilisez de préférence le C.C.P. Noël Bascoul à Brissac, N° 191-14 Montpellier, en indiquant sur le talon l'affectation désirée (Messe, offrande, Confrérie, Echo, etc...).

Nous sommes solidaires !

Partageons notre pain.



Un des gestes symboliques qui ont marqué le Concile : Paul VI abandonnant sa tiare le 13 novembre pour en faire don aux pauvres.

**Puisse l'exemple du Souverain Pontife
nous entraîner dans notre effort de Carême
pour venir en aide à ceux qui ont faim !**